

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 31 août 2022

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE,

Excusés : Nancy SAPONE pouvoir à Alfred SAPONE, Nadine BLANCHARD, Laurent GIRARD-BEGUIER, Stéphane SIMON

Absents : Romain BERGIER, Jérôme CICILE

Secrétaire : Elisabeth SACIER

1) TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE 2^E PHASE : DEMANDE DE SUBVENTION

Carinne PICCA présente le projet de la 2^e phase des travaux de sécurisation de la traversée du village ainsi que le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation, qui s'élève à 3 395.40€ HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet ainsi que le devis correspondant.

Toutefois, les membres du conseil municipal souhaitent qu'un comptage de vitesse soit établi à l'issue de ces travaux afin d'évaluer si les travaux effectués sont suffisants ou s'il faut réfléchir à une autre méthode pour ralentir les véhicules qui traversent le village beaucoup trop vite.

Monsieur le maire confirme qu'il saisira les services du département pour ce comptage.

Délibération 37/22

OBJET : 2^o PHASE DE LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Carinne PICCA, adjointe au maire, déléguée au travaux, expose le programme de la 2^e phase de la sécurisation de la traversée du village aux membres du conseil municipal.

Elle présente également le devis de l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le programme exposé ci-dessus

CONFIE les travaux à l'entreprise ZIGZAG Signalisation pour un montant de 3 395.40€ HT

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de police

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget 2022 de la commune

CERTIFIE que les travaux portent sur des voies communales

DEFINIT le plan de financement comme suit :

<i>Aide concernée</i>	<i>Montant éligible</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant de l'aide plafonnée</i>
<i>Amendes de police</i>	<i>3 395.40€</i>	<i>50 %</i>	<i>1 697.70€</i>
<i>Total des aides</i>			<i>1 697.70€</i>
<i>Autofinancement</i>			<i>1 697.70€</i>

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER



Le maire,
Fabien BONINO

